FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

JohnsonDiversey
Clean is just the beginning

CLAX

Triax

HMIS		NFPA	Equipement de protection individuelle
Santé	2	2	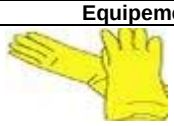
Risque d'incendie	0	0	
Réactivité	0	0	

Numéro de révision: 2 *Date de révision: 2005-01-25*

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Nom du produit: Triax

MSDS #: 226400667001
Code du produit: 3521910, 3521928, 3521936, 3521944
Utilisation recommandée: Eau de Javel oxygénée non décolorante.

Producteur, importateur, fournisseur:

US Headquarters
JohnsonDiversey, Inc.
8310 16th St.
Sturtevant, Wisconsin 53177-0902
Phone: 1-888-352-2249
MSDS Internet Address:
www.johnsondiversey.com

Canadian Headquarters
JohnsonDiversey - Canada, Inc.
2401 Bristol Circle
Oakville, Ontario L6H 6P1
Phone: 1-800-668-3131

Téléphone en cas d'urgence: 1-800-851-7145 (Prosar); 1-651-917-6133 (Int'l Prosar); 01-800-710-3400 (México)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des premiers secours
AVERTISSEMENT. COMBURANT . PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS PAR D'INGESTION . Do not mix with any other product or chemical.

Principales voies entree: Yeux. Peau. Inhalation. Ingestion.
Contact avec la peau: Irrite modérément la peau.
Contact avec les yeux: Irritation sévère des yeux.
Inhalation: Peut irriter le nez, la gorge, et les voies respiratoires.
Ingestion: L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants Dangereux

Composants	N° CAS	% en poids	DL50 Orale	DL50 Cutanée	CL50 Inhalatoire
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	5 - 10%	376 mg/kg (rat)	500 mg/kg (lapin)	2 g/m^3 (rat)

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux: Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes . Consulter un médecin immédiatement .
Contact avec la peau: Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes . Consulter un médecin immédiatement .
Inhalation: En cas de problème de respiration, respirer de l'air frais . Consulter un médecin immédiatement .
Ingestion: Ne pas faire vomir. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement .
Conditions médicales aggravées: Inconnu .

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: Poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxide de carbone
.
Dangers spécifiques: Comburant . Decomposition releases oxygen, which may intensify fire .
Risques Inhabituels Decomposition releases oxygen, which may intensify fire .
Méthodes particulières d'intervention: Aucune méthodes spéciale n'est requise

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Pas d'information disponible.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8) .
Méthodes de nettoyage: Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. L'utilisateur doit se laver parfaitement après les manipulations . Ne pas y goûter ni l'avaler . Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation . POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT .
Stockage:
Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel . Conserver hors de la portée des enfants.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique:
Aucune ventilation particulière requise . Ventilation adéquate du local .

Equipement de protection individuelle

Protection des yeux: Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques .
Protection des mains: Gants résistants aux produits chimiques .
Protection de la peau et du corps: En cas d'exposition importante, porter des vêtements de protection appropriée .
Protection respiratoire: Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation
Mesures d'hygiène: Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements .

Composants	N° CAS	ACGIH	OSHA	Mexico
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	1 ppm (TWA)	1.4 mg/m^3 1 ppm (TWA)	1.5 mg/m^3 (TWA) 3 mg/m^3 (STEL)

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique: Liquide
Couleur: Incolore
Odeur: Inodore
Densité: 1.045
Dilution pH: Pas d'information disponible
Masse volumique apparente: Pas d'information disponible
Densité gazeuse: Pas d'information disponible
Vitesse d'évaporation: Pas d'information disponible
Solubilité dans d'autres solvants: Pas d'information disponible

Viscosité: Pas d'information disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau): Pas d'information disponible

Aspect: liquide
Point/intervalle d'ébullition: indéterminé
Point/intervalle de fusion: indéterminé
pH: 5.5
Densité: 1.045
Température de décomposition: indéterminé

Température d'auto-inflammabilité: Pas d'information disponible
Solubilité: soluble

Teneur (%) en COV (composés organiques volatils): 0.0
Point d'éclair: >200 (°F)>93.3 (°C)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: Le produit est stable
polymérisation: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas
Produits de décomposition dangereux: Aucun raisonnablement prévisible
Matières à éviter: matières organiques. matières inflammables.
Conditions à éviter: Ne pas congeler. En plein soleil pendant une période de temps prolongée.. Ne pas mélanger avec tout autre produit ou produit chimique .

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë ORALE , Estimée à un niveau supérieur à 5000 mg/kg. , Dermal, Toxicité orale exprimée en DL50 > 2000 mg/kg .
Information sur les composants: Voir la Section 3

Toxicité chronique: Inconnu

Effets spécifiques

effets cancérogènes: Aucun connu
effets mutagènes: Aucun connu
Toxicité reproductrice: Aucun connu

Effets sur l'organe-cible: Aucun connu

Composants Dangereux

Composants	N° CAS	NTP	IARC	OSHA
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1		3 Classification not possible from current data.	

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information environnementales En cas d'utilisation adéquate, ce produit ne provoque pas d'effets négatifs sur l'environnement

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets de résidus / produits non utilisés:
Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État .

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT/TDG: S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales
Tous les éléments de ce produit sont énumérés dans les inventaires suivants: États-Unis (TSCA) , Canada (DSL/NDSL) , Europe (EINECS/ELINCS/NLP) , Australie (AICS) , Corée (ECL) , Philippines (PICCS) , Chine (IECSC) .

Réglementation des É.-U.
Proposition 65 de la Californie: Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie

LOI DU DROIT DE SAVOIR DE L'ÉTAT

Composants	N° CAS	MARTK:	NJRTK:	PARTK:	RIRTK:	ILRTK:	CTRTK:
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	Listed	Listed	Listed	Listed	Listed	Listed
Eau	7732-18-5	-	-	-	-	-	-

CERCLA / SARA

Composants	N° CAS	% en poids	CERCLA/SARA RQ (lbs)	Section 302 TPQ (lbs)	Section 313
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	5 - 10%		1000	

CAA HAP/CAA ODS/CWA Priority Pollutants: None
Canada
WHMIS: C Matières Comburantes, D2B Matières toxiques.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cause de la révision: non applicable
Préparé par: NAPRAC
Conseils supplémentaires: Aucune

Avis au lecteur: Ce document a etè prèparè de sources considèrèes techniquement sèrieuses. If ne constitue pas une garantie, ènoncèe ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il posè'de toutes les donnèes en cours, en regard de son utilization particulière et qu'il respecte tous les règlements fèdèraux, des ètats, provinciaux et municipaux.